

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 20 JANVIER 2022 à 19 H 30

**Présents** : Sylvie ANDRES, Maire - VAN CORTENBOSCH Rénaud, ANTHOINE Eric, ANTHOINE Alexis, Adjoints - CAVORET J-Christophe, LAGE Emilie, TERNISIEN J- François, GUERDER Charles

**Absent** : MONDET Geneviève, WASSON Emeric, RICHARD Damien

**Secrétaire de séance** Jean-Christophe CAVORET

**ORDRE DU JOUR :**

- Autorisation à donner au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022
- Débat pour intégrer la garderie périscolaire au SIVU Scolaire Morillon/La Rivière-Enverse
- Débat d'orientation budgétaire 2022
- Rénovation de la salle communale
- Planning des commissions communales
- Plan communal de sauvegarde : mise à jour et formations
- Comptes-rendus de réunions communales et intercommunales
- Divers

**Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021 qui est adopté à l'unanimité**

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SES POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

NEANT

**AUTORISATION A DONNER AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget 2022 ne sera pas adopté avant la fin mars 2022. Afin de ne pas retarder le bon déroulement des travaux à intervenir, il propose de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2022, des dépenses d'investissement pour un montant de 74 752 euros dont

- pour le chapitre 20 : 3 750.00 euros
- pour le chapitre 21 : 57 252.00 euros
- pour le chapitre 23 : 13 750.00 euros

**DEBAT POUR INTEGRER LA GARDERIE PERISCOLAIRE AU SIVU SCOLAIRE MORILLON/LA RIVIERE-ENVERSE**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la garderie périscolaire est gérée par une association. Toutefois, celle-ci rencontrant des difficultés pour trouver des membres bénévoles ainsi que pour le recrutement du personnel, il est proposé d'intégrer cette garderie au SIVU scolaire de Morillon/La Rivière-Enverse qui serait chargé de sa gestion avec du personnel déjà en place pour le scolaire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition qui sera discuté avec la commune de Morillon et les membres du SIVU Scolaire.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

Le Maire consulte les membres du conseil municipal afin de préparer le budget primitif 2022. Les propositions du Conseil municipal pour l'année 2022 sont :

Rénovation de la salle communale, rénovation de l'intérieur de la chapelle de Nicodex, installation d'une borne électrique, aménagement du terrain à côté de la mairie avec installation de jeux d'enfants, gradins et grenette, installation d'une fontaine sur la place communale, agrandissement du cimetière, installation électrique extérieure, rénovation de la cour d'école, poursuite de la réfection des voies communales, installation de panneaux d'entrée de village, marquage au sol des voies

**RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE**

Le Maire présente l'avant-projet de l'architecte. Après examen, il est demandé à l'architecte d'apporter des modifications.

---

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : MISE A JOUR ET FORMATIONS

---

Le Maire présente au Conseil Municipal le Plan Communal de Sauvegarde qui avait été réalisé il y a quelques années. Toutefois, il est nécessaire de le mettre à jour et des formations pour les élus sont proposées.

Le Conseil municipal décide de contacter le bureau d'études qui avait réalisé ce PCS afin de le remettre à jour.

Le Maire,  
Sylvie ANDRES



The image shows a circular official stamp of the commune of La Rivière-en-Vercors. The stamp features a central emblem with a figure and the text "LA RIVIERE-EN-VERCORS" around the bottom edge. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "S. Andres".